

Association Bancs Publics
GNSA de Sète
12 rue du 8 mai 1945
34200 SETE

Sète le 10 novembre 2022

à Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique
et de la cohésion des territoires
246 boulevard Saint Germain
75007 Paris

Lettre recommandée avec AR

Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Lors de l'émission "Aux arbres citoyens" sur France 2, mardi 8 novembre, interpellé par Thomas Brail du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA) et par José Bové, se faisant le porte-parole de l'Association Bancs Publics de Sète, vous avez pris l'engagement d'examiner nos doléances concernant la construction d'un parking souterrain de 300 places sous la place Aristide Briand (l'Esplanade de Sète), entraînant la destruction de 73 arbres. De façon à prendre une décision éclairée hors de la pression médiatique.

De nombreux Sétois vous ont déjà écrit pour signaler les problèmes que pose ce projet en plein centre ville, entre Mont Saint Clair et canaux, détruisant ces arbres poussant en pleine terre et faisant disparaître un îlot de fraîcheur vital en centre ville. Un projet d'autant plus problématique que les trois parkings existants en centre ville sont aux 2/3 vides 11 mois sur 12. Il est irrationnel d'attirer plus de voitures là où la circulation est déjà très difficile. C'est contre l'avancement de ce projet aberrant que l'association Bancs Publics forte de 900 adhérents a rassemblé plus de 16000 signatures.

Ce projet de parking va à l'encontre des préconisations du SCOT, du PDU et du PLU visant à diminuer l'emprise de la voiture sur la ville. Le Gouvernement renforce cette orientation et insiste aussi sur la nécessité de protéger les îlots de fraîcheur et les arbres en centre ville, y compris comme vous l'avez souligné en sanctuarisant les arbres remarquables dans les documents d'urbanisme. C'est précisément le cas des alignements d'arbres de la Place Aristide Briand (Esplanade), menacés de déplantation : ils sont identifiés dans le PLU comme des alignements d'arbres qui doivent impérativement être conservés et entretenus, au titre du Site Patrimonial Remarquable.

L'association Bancs Publics et des habitants riverains de la place ont obtenu en référé la suspension de cette déplantation. Seule une mesure préfectorale dérogatoire (au titre de l'article 350-3 du Code de l'environnement) pourrait conduire la ville à demander au juge de mettre fin à cette suspension. Nous vous demandons expressément de décider que cette dérogation ne soit pas accordée en attente du jugement sur le fond.

L'expérience nous a montré qu'il était de notre devoir de citoyens de faire respecter le droit à Sète. En janvier dernier, la Ville avait décidé et annoncé le démarrage des

travaux de construction de ce parking et de déplantation des arbres de la place, sans aucune autorisation d'urbanisme. C'est notre action en justice qui a fait que les autorisations soient signées le 29 août, 9 mois plus part. Plus récemment, 120 cyprès âgés de 50 ans ont été abattus le long d'un des deux cimetières de la ville sans aucune autorisation.

Nous attendons que la justice se prononce sur le fond des différents dossiers d'urbanisme concernant ce projet de construction d'un parking sous la place Aristide Briand. Des recours en annulation portés aujourd'hui par l'association Bancs Publics et 72 riverains sont en instance, pour différents motifs, dont l'absence injustifiée d'étude d'impact environnementale obligatoire pour ce type de projet bouleversant l'écosystème local. Différentes illégalités et incohérences ont été relevées par nos soins. Nous comptons sur la justice pour qu'elles soient examinées et tranchées.

Nous avons suffisamment de considérations pour votre sens des responsabilités pour penser que vous partagez ce souci de faire respecter le droit et de laisser la justice se prononcer quand elle est saisie, hors de tout fait accompli.

Pour vous présenter la situation et vous apporter toutes les informations que vous souhaiteriez, nous vous demandons de recevoir une délégation de nos associations dès que vous le pourrez. Nous vous en remercions par avance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'association Bancs Publics-Sète
François Piettre 06 07 83 62 05
bancpublicssete@gmail.com

Pour le Groupe National de Surveillance des Arbres, GNSA de Sète
Christophe Aucagne 06 51 97 86 35
gnsasete@gmail.com

PJ.

- Courriel du GNSA au Ministre du 9-11-22
- Demande d'audience au Préfet du 10-10-22 restée sans réponse
- Lettre ouverte au Préfet de l'Hérault du 07-10-22
- Courriel envoyé au Président de la République du 21-10-22
- Association Bancs Publics Sète

Copies :

- Président de la République,
- Première Ministre,
- Ministre chargé des Collectivités territoriales,
- Secrétaire d'État à l'écologie,
- Préfet de l'Hérault
- Thomas Brail, fondateur du GNSA
- José Bové
- Élus et parlementaires